



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HAUTE-GARONNE

Dossier de presse

*Proposition pour l'organisation des bilans de santé
pour les artisans de Haute-Garonne*



Avec
le réseau des  d'Occitanie
l'Artisanat a de l'avenir



OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HAUTE-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 6 avril 2021

**ARTISANS, êtes-vous en bonne santé ?
Ce dispositif vous est destiné !**

Un nouveau dispositif, travaillé de concert depuis 2019 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne (CMA31) et l'Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention (ADIMEP), consiste à dispenser un bilan de santé en milieu rural destiné aux chefs d'entreprises artisanales.

L'objectif est que les artisans puissent avoir une connaissance complète et éclairée de leur santé et de leurs risques, ce qui trouve encore davantage de sens au vu du contexte sanitaire, la Covid étant inconnue lorsque les travaux de conception de ce dispositif ont été initialisés.

La prise en charge de leur santé par les artisans est souvent négligée (source 5ème baromètre Arti Santé) :

- 56% des dirigeants consultent leur médecin généraliste à de très rares occasions voir jamais.
- 25% pensent avoir fait un burnout et 64% ne l'ont pas évoqué car dans la moitié des cas ils ne savent pas vers qui se tourner ou comment aborder le sujet.

La difficulté de trouver le temps de consulter plusieurs spécialistes est une difficulté majeure. Et pourtant l'intérêt est tout aussi fondamental du fait que seuls les individus dans les meilleures conditions physiques peuvent se maintenir dans le métier : les artisans sont fortement dépendants de leur capital corporel forgé à leur métier.

Le constat était évident : il fallait proposer aux artisans une solution pour mieux connaître et prendre en charge leur santé.

Ce dispositif se focalise spécifiquement sur le déroulement d'un bilan complet multi domaines afin que les artisans puissent enfin bénéficier, en un seul rendez-vous de moins d'une heure, au plus près de leur lieu d'exercice rural, de tout un ensemble d'examen avec l'intervention d'une infirmière, d'un médecin, d'une psychologue et d'une diététicienne.

Le 16 avril prochain, dans les locaux de la mairie de Gardouch, s'ouvre la première journée de bilans de santé destinée spécifiquement aux artisans immatriculés sur le territoire de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

La CMA31 leur adressera un courrier d'invitation. Ils pourront répondre à cette offre en contactant l'ADIMEP par mail bilan.artisan@adimep.com ou par téléphone **05.62.17.39.19**. Enfin la mutuelle du Rempart prenant automatiquement en charge 87,5% de la consultation, le reste à charge n'est que de 30€ par bénéficiaire.

Ce bilan sera réalisé au titre d'un parcours pouvant aller jusqu'à 4 étapes qui représentera moins d'une heure de temps pour les deux premières. La première étape consiste en un bilan infirmier, qui va jusqu'à la réalisation d'une prise de sang. La seconde étape consiste en un examen médical, qui va jusqu'à la réalisation d'un électrocardiogramme. La troisième et la quatrième étape sont facultatives et consistent à proposer une consultation avec une diététicienne et/ou une psychologue.



Contact presse : Marie-Gabrielle Berth - mgberth@cm-toulouse.fr - 05 61 10 47 62

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne
18 bis boulevard Lascrosses - BP 91030 - 31010 Toulouse Cedex 6 - www.cm-toulouse.fr

Présentation de l'Adimep

L'Adimep, Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention est une association, fondée le 3 septembre 1970 à Toulouse, dont l'objet est triple :

- Préserver la santé et le bien-être.
- Améliorer la qualité de vie.
- Accroître l'espérance de vie en bonne santé.

M. Dominique Raynal, Directeur Affaires Sociales de l'Institut Universitaire du Cancer Toulouse-Oncopole, préside le **Conseil d'Administration** composé de professeurs en médecine, de médecins, d'anciens directeurs de CHU et de personnalités ayant exercées des fonctions de responsables.

L'Adimep est pourvue d'une **Commission Médicale** qui se prononce sur tout sujet relevant de sa compétence.

Elle est dirigée par un **médecin de santé publique** ainsi que le prévoit ses dispositions statutaires.

Spécialisée dans la réalisation de bilans de santé, l'Adimep fournit ses prestations à divers organismes (Régime agricole, Régime général, Caisses de retraite, Divers organismes d'Etat, mutuelles ...).

Grâce à des équipes itinérantes basées au siège à Toulouse et dans chacune des antennes, 5 régions sont desservies : la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, l'Occitanie, et la Nouvelle-Aquitaine.

Depuis plus de 10 ans, l'ADIMEP réalise des évaluations gérontologiques pour le compte de la CARSAT et autres régimes.

Ses équipes sont donc tout à fait formées et expérimentées pour intervenir auprès de tous les publics.

En plus de ses ressources humaines, l'ADIMEP est dotée de ressources logicielles et matérielles permettant d'assurer toute la chaîne du processus de réalisation d'un bilan de santé : de l'invitation de la personne jusqu'à la communication des résultats.

Pour ses activités liées au traitement des données, l'Adimep est **enregistrée auprès de la CNIL** sous le numéro 95450.

Afin de répondre aux exigences de ses clients et soucieuse de la qualité de ses prestations, l'Adimep s'est engagée dès 1998 dans une **démarche qualité** et a obtenu en décembre 2004 la **certification ISO 9001** (renouvelée en Juillet 2019) délivrée par SGS pour l'ensemble de ses sites (siège et antennes).

La cartographie des processus certifiés couvre :

- Examens de santé de prévention et visites d'évaluation
- Analyse et traitement de données
- Préparation et conservation d'échantillons à très basse température

Ce certificat est la reconnaissance de la maturité et de l'efficacité du Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'Adimep. Il démontre la volonté de la Direction et de l'ensemble du personnel d'évoluer dans une démarche de progrès et de satisfaire les attentes de ses clients.

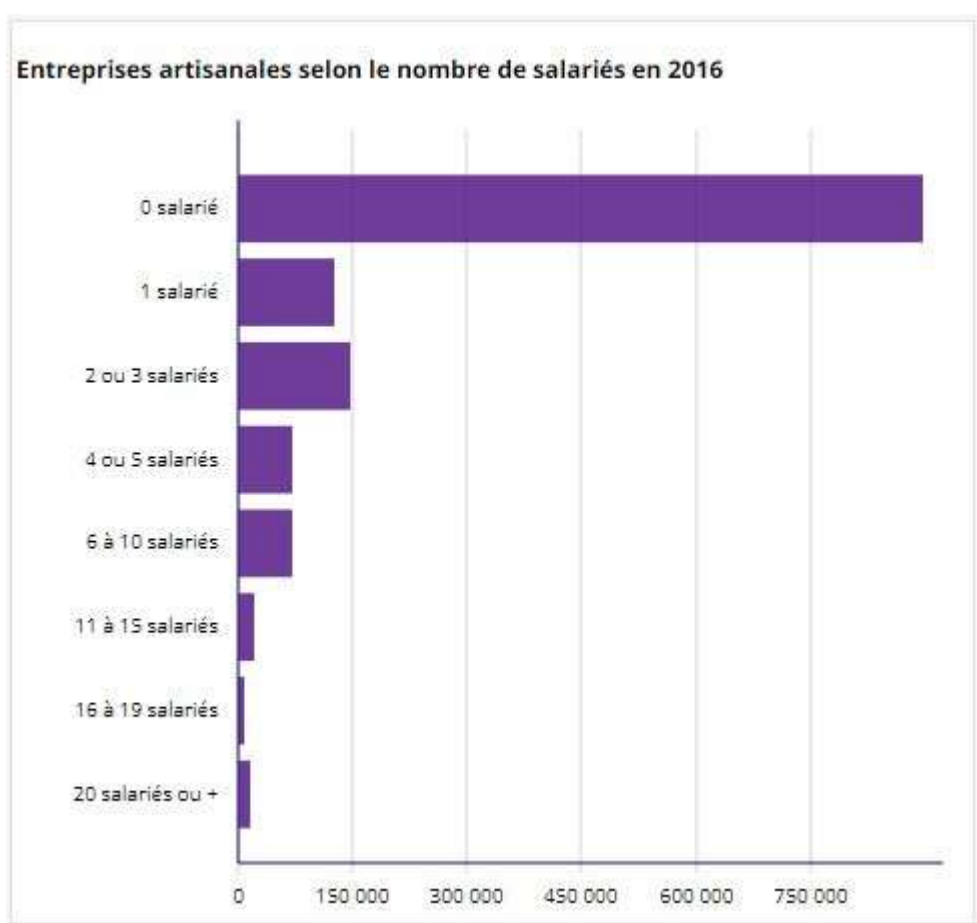
Enfin, l'Adimep intervient depuis plusieurs années dans la formation scientifique avec :

- L'accueil d'internes en santé publique via l'agrément de l'ARS.
- L'accueil d'étudiants ingénieurs spécialisés en e-santé de l'école ISIS (Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé).

Préambule

a) Un point sur l'artisanat

- L'artisanat est un secteur d'activité qui compte plus de 3 millions de professionnels répartis dans près de 1,3 million d'entreprises en France. L'artisan possède une expertise dans un domaine spécifique, permettant d'assurer des prestations d'une qualité plus haute que le secteur industriel standardisé.
- L'artisanat se compose d'entreprises disposant d'un nombre de salariés inférieur à 10 et se répartissent en 4 types de métiers : le bâtiment/construction (39% des sociétés enregistrées), la fabrication/industrie (15%), les services (14%), l'alimentation/commerce (13%).
- En 2015, 822 400 actifs sont non-salariés et 2 132 000 sont salariés.
- 79,4 % des artisans chefs d'entreprise sont des hommes âgés en moyenne de 45,4 ans. 15,2 % des dirigeants sont diplômés de l'enseignement supérieur.
- Près des deux tiers des entreprises artisanales (66 %) n'emploient aucun salarié et 91 % ont cinq salariés ou moins.



Source : Insee

- Le temps de travail hebdomadaire moyen est de 47,5 heures pour les artisans commerçants et chefs d'entreprises (non-salariés) et sont plus concernés que la moyenne par le travail le soir, le week-end et par les horaires variables.

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2015, en %

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	... le soir (20h-00h)	... la nuit (00h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)							
Agriculteurs exploitants (2 %)	41	12	85	69	32	0	43
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	38	9	71	31	40	0	35
Cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %)	34	8	32	19	37	1	20
Professions intermédiaires (26 %)	26	8	34	20	18	6	19
Employés (28 %)	19	8	44	24	3	6	22
Ouvriers (20 %)	20	13	28	12	1	15	14
Ensemble (100 %)	25	9	39	21	15	6	20

1. Organisation des horaires dans l'emploi principal.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : en 2015, 34 % des cadres ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20 h et 00 h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées en 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2015.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

b) Un point sur la santé des artisans

Les données sur la santé des artisans sont assez éparpillées, du fait notamment de leur non appartenance (historique) au régime général.

Ainsi nous nous sommes focalisés sur deux grands secteurs de l'artisanat pour lesquelles les données étaient les plus fiables : le bâtiment/construction et l'alimentation/commerce.

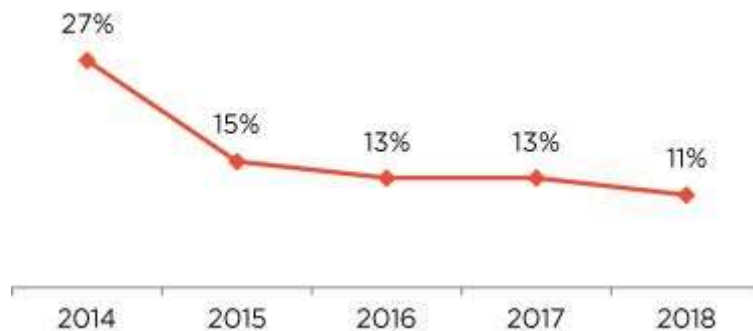
Premièrement le bâtiment

Le 5^{ème} baromètre Arti Santé (artisans du BTP) révèle que 70% des artisans se déclarent en bonne santé et pourtant :

- 26% des artisans travaillent plus de 60h/semaine
- 58% se sentent souvent voire très souvent stressés
- 59% se sentent fatigués
- 70% des artisans estiment que leur problème de sommeil a des répercussions sur leur activité.
- 66% souffrent de douleurs musculaires ou articulaires
- 33% souffrent de troubles émotionnels.
- La consommation d'anxiolytique a doublé en 2018 par rapport à 2017
- 36% ont le sentiment d'être isolés
- 25% pensent avoir fait un burnout et 64% ne l'ont pas évoqué car dans la moitié des cas ils ne savent pas vers qui se tourner ou comment aborder le sujet.
- 56% des dirigeants consultent leur médecin généraliste à de très rares occasions voir jamais.

La baisse du suivi médical est principalement liée au manque de temps. Ce manque de suivi ne permet pas de mettre en place une démarche préventive ou de déceler les premiers signes d'une éventuelle pathologie.

Évolution du suivi médical des artisans pour leur activité professionnelle



Deuxièmement l'alimentation et le commerce

Moins de données sont disponibles sur ce secteur d'activité mais voici ce que montre la littérature médicale :

- Du fait de l'exposition à de nombreux produits dans le secteur agro-alimentaire, les maladies de peau (dermatoses) sont fréquentes
- Les chutes de plain-pied sont la première cause d'accident (déchets gras liquides et des sols humides ou mal entretenus)
- L'asthme et la rhinite touchent fréquemment les travailleurs en boulangerie, pâtisserie, meunerie
- Les accidents liés aux manutentions, les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux viennent compléter ce tableau.

Pour finaliser ces recherches, voici un quelques points importants issus du livre d'Olivier Crasset, *La santé des artisans : De l'acharnement au travail au souci de soi*, paru en 2017 :

- Les problèmes de santé des artisans sont massivement sous-évalués par les différentes enquêtes déclaratives :
 - Les artisans ont tendance à ne pas considérer certaines atteintes corporelles comme des soucis de santé
 - Les statistiques sur la santé des artisans sont biaisées par l'effet travailleur sain : seuls les individus en meilleure condition physique peuvent se maintenir dans le métier.
- Les artisans sont fortement dépendants de leur capital corporel forgé à leur métier.
- Le rapport au corps consiste à « ne pas s'écouter », à « poursuivre le travail malgré les atteintes corporelles » et ce jusqu'à la mise en péril de la viabilité de l'entreprise. Il y a un rapport instrumental au corps.
- Ce capital corporel s'épuise progressivement, du fait du vieillissement et des atteintes causées par les conditions de travail
- Les artisans sont nombreux à refuser les soins et repousser ou écourter les arrêts maladie.
- Un contexte sociologique particulier met en évidence des démonstrations de force inefficaces du point de vue professionnel et des prises de risques pour la santé (aucune prise en compte des mesures de sécurité), mais dont le but est d'affirmer la place de l'individu dans ce groupe social.
- Une médecine du travail quasi inexistante.

c) Mise en place du bilan de santé

Ayant pris connaissance de ces éléments nous proposons donc un panel de prestations qui sera adapté en fonction du secteur d'activité et des risques auxquels l'artisan est exposé.

Pour cela nous allons nous appuyer sur un questionnaire spécifiquement développé pour répondre aux problématiques des artisans : le questionnaire de santé. Celui-ci permet notamment de repérer les facteurs entraînant un risque pour la santé de l'artisan (bruit, agents chimiques, risques de chutes, etc...).

L'Adimep se charge de mettre en place tout le protocole d'invitation, d'envoi des documents, et d'organisation des séances.

Lors de leur rendez-vous les artisans se présenteront avec leur dossier, comprenant notamment le questionnaire complété ainsi que le tube à urines rempli.

L'infirmier et le médecin seront alors amenés en fonction des réponses au questionnaire à pratiquer les examens adéquats, correspondant au profil médical et aux risques personnels et professionnels de chaque artisan.

Le déroulé simplifié de la séance est le suivant :

- Accueil
- Entretien infirmier comprenant : mesures biométriques, analyse d'urines, prise de sang et examens complémentaires
- Collation
- Entretien médical comprenant : Analyse du questionnaire, interrogatoire, anamnèse, examen clinique, interprétation des examens complémentaires réalisés par l'infirmière, et délivrance d'informations adaptées pour maintenir et/ou améliorer sa santé et sa qualité de vie aussi bien sur le plan personnel que professionnel.
- À l'issue de son bilan de santé, l'artisan pourra être orienté vers des consultations personnalisées (tabacologue par exemple), des séances d'information santé (mémoire, nutrition, ...), des ateliers (prévention des troubles musculo-squelettiques, diabète, ...)

Le détail du déroulé de la séance est disponible dans la section Réalisation des séances (*page 12*)

d) Contenu du bilan de santé à destination des artisans

En moins de 2 heures, l'ADIMEP peut réaliser l'ensemble des actes suivants :

Dépistage de troubles et pathologies organiques : rein, foie, poumon et cœur notamment

Dépistage de troubles fonctionnels : vue, audition, fatigue, mémoire, ...

Dépistage de troubles et pathologies urinaires

Dépistage des troubles et pathologies de l'audition

Dépistage des troubles et pathologies visuelles

Dépistage du diabète

Dépistage de l'hypertension artérielle

Dépistage d'hypercholestérolémie

Dépistage des risques aux travail (psychosociaux dont burnout, troubles musculo-squelettiques, etc...)

Dépistage de facteurs de risque de pathologies graves : AVC, infarctus, cancer, insuffisance rénale, ...

Dépistage de l'ostéoporose

Entretien motivationnel à l'arrêt du tabac.

Réalisation des vaccinations nécessaires.

Délivrance d'un compte rendu médical détaillé avec des recommandations personnalisées.

e) Arguments en faveur de la réalisation des bilans de santé par l'ADIMEP

- Besoin médical important des artisans (baisse du suivi médical, difficultés psychologiques croissantes, etc... voir point b))
- Expressions de difficultés étant difficilement faisables auprès du médecin de famille (troubles psychosociaux).
- Proximité d'intervention : nous nous efforçons de nous rapprocher au maximum du lieu de travail.
- Rapidité d'intervention : compter 2 heures sur place au maximum.
- Evite la consultation de plusieurs spécialités médicales : un ensemble de dépistages sont réalisés en une seule fois.
- Questionnaire et examens spécifiquement adaptés aux problématiques des artisans, permettant un bilan adapté et personnalisé.
- Personnel formé aux risques professionnels des artisans.
- Appui sur les recommandations médicales les plus récentes.
- Au-delà du bilan, la réalisation d'actes médicaux possibles comme la vaccination.
- Réalisation d'examens novateurs et personnalisés comme le dépistage de l'ostéoporose par ultrasons.

Conclusion du préambule

L'Adimep propose un dépistage de pathologies et de facteurs de risques spécifiques aux artisans. Ce dépistage permettant le cas échéant avec une prise en charge adaptée, une préservation du capital corporel donc un maintien de la santé, de la qualité de vie au niveau personnel et par conséquent une stabilité financière de l'entreprise au niveau professionnel.

Table des matières

ORGANISATION DES SEANCES :	10
ELABORATION DU PLANNING	10
TRANSMISSION DU PLANNING DETAILLE	10
LOCALISATION ET SALLES D'EXAMEN	10
EDITION ET ENVOI DES INVITATIONS	10
GESTION DES INSCRIPTIONS ET PLANIFICATION DES HORAIRES DE RENDEZ-VOUS	11
RELANCES COURRIERS ET TELEPHONIQUES	11
CONFIRMATION DE LA DATE ET DE L'HEURE DE RENDEZ-VOUS AUPRES DES ARTISANS	11
REALISATION DES SEANCES	12
MATERIEL	12
GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX	12
ORGANISATION DE LA SEANCE - EFFECTIFS ET AMENAGEMENTS	12
DEROULE CHRONOLOGIQUE DU BILAN DE SANTE	12
VACCINATION	13
PRELEVEMENTS ET ANALYSES BIOLOGIQUES	13
COLLATION	13
SAISIE TRAITEMENT DES DONNEES ET TRANSMISSIONS DES INFORMATIONS RECUEILLIES	14
SAISIE ET TRAITEMENT DES DONNEES	14
COMPETENCES ET FORMATIONS DES EQUIPES	15
EFFECTIF ET QUALIFICATION DES EFFECTIFS	15
EQUIPE DE DIRECTION	15
EQUIPE DES EXAMENS DE PREVENTION	15
SERVICES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	15
SECRETARIATS	15
COMPETENCES DU PRESTATAIRE	15
COMPETENCES DES INFIRMIERS INTERVENANT LORS DE LA SEANCE	15
MATERIEL UTILISE	16
PRELEVEMENTS	16
MATERIEL MEDICAL	16
ANALYSES BIOLOGIQUES	17
LABORATOIRES DU CHU DE TOULOUSE	17
SITE HOSPITALIER DE PURPAN	18
SITE HOSPITALIER DE RANGUEIL	18
SITE HOSPITALIER DE LANGLADE	18
SITE DE LAVOUR	19

Organisation des séances :

Le savoir-faire de l'Adimep dans l'organisation et la réalisation des séances pré-médicales s'étend de la planification des séances jusqu'à la transmission des résultats.

Les **moyens** et les **procédures** mis en œuvre permettent de maîtriser au mieux le déroulement de ces étapes et d'assurer leur efficacité.

La séance médicale, objet de toutes les attentions, est entièrement décrite dans le **Guide de Bonne Exécution des Examens de Santé (GBEES)** élaboré par l'Adimep qui rassemble toutes les procédures techniques. Chaque intervenant dispose de ce document qui sert de référentiel interne pour les audits et la formation de tout nouvel IDE. Le **GBEES** est mis à jour au fur et à mesure de l'utilisation de nouveaux moyens et de la mise en place de nouvelles procédures.

Le **GBEES** est l'instrument idéal pour introduire les innovations dans la pratique des intervenants tout en veillant à ce que les fondamentaux, **hygiène et sécurité, indicateurs qualité** soient rappelés à toutes les étapes de l'organisation et de la réalisation des séances pré-médicales.

Elaboration du planning

Dès la mise à disposition du fichier d'invitation par la CMA, les services de l'Adimep procèdent à son contrôle et calculent le taux de présence de coordonnées téléphoniques et postales afin d'évaluer les possibilités d'inscription et de mettre en place un prévisionnel.

Un planning des séances sera ensuite établi en collaboration entre la CMA et l'Adimep.

Les séances seront programmées en matinée (personnes à jeun), ou sur d'autres créneaux horaires en fonction des examens à réaliser et des possibilités des artisans.

L'Adimep évaluera le nombre de bénéficiaires qui participeront aux séances en fonction des examens de santé retenus et des modalités opérationnelles mises en place. Une estimation a priori évalue le nombre de bénéficiaires à 12 par séance.

Transmission du planning détaillé

L'Adimep fournira un planning détaillé, accessible en ligne à l'ensemble des personnes impliquées dans ce projet.

Localisation et salles d'examen

L'ADIMEP se charge de réserver des salles adéquates au bon déroulement des bilans de santé, aussi bien en termes de localisation géographique, que de facilité d'accès, que de disposition.

Edition et envoi des invitations

Dans un délai à déterminer (plusieurs semaines) avant la séance, l'Adimep procède aux invitations de l'ensemble des personnes présentes dans le fichier fourni par la CMA.

Les invitations, imprimées en recto verso couleur sur du papier à en-tête (en-tête à déterminer avec la CMA), sont accompagnées d'une enveloppe T.

L'Adimep est en mesure d'imprimer les invitations de façon différenciées, selon un critère d'âge ou de secteur d'activité par exemple.

Les fichiers d'invitation font l'objet de multiples contrôles d'intégrité. Le processus d'envoi des invitations fait l'objet d'un contrôle qualité régulier, conduisant à l'enregistrement d'une fiche spécifique dans le système de management de la qualité.

En accord avec la CMA, l'exploitation des fichiers d'invitations peut être optimisé en évitant d'envoyer un courrier à des bénéficiaires récemment sollicités (déjà invités ou venus en séance). Le délai est paramétrable.

Gestion des inscriptions et planification des horaires de rendez-vous

Les personnes intéressées par la participation à une séance peuvent s'inscrire selon les modalités suivantes :

- Retour sans timbrage du formulaire de pré-inscription à l'aide de l'enveloppe T fournie par l'Adimep. Lors du traitement de son coupon réponse, elle reçoit un SMS lui indiquant que son inscription aux Instants Santé a été enregistrée et l'invitant à attendre notre courrier postal de confirmation de rendez-vous.
- Appel gratuit sur le numéro vert.
- Inscription en ligne sur Internet via le site Internet Adimep dédié dont les références lui sont indiquées dans le courrier d'invitation. A l'issue de son inscription, elle reçoit une confirmation par SMS. Elle lui assure la bonne prise en compte de sa demande et lui indique qu'elle recevra un courrier postal.

Les 3 modalités d'inscription sont enregistrées dans le système d'information de l'Adimep. Cela permet d'optimiser l'organisation des séances et de proposer une date et une heure d'inscription satisfaisantes, y compris aux individus ayant des contraintes fortes.

Les séances sont construites avec le souci de respecter dans la mesure du possible les horaires d'inscription et de fluidifier le déroulement. A cette fin, le secrétariat tient compte des informations communiquées par la personne, de son âge et de son statut. L'invitation propose des créneaux horaires de rendez-vous favorisant la meilleure disponibilité des bénéficiaires.

Le système d'information enregistre les spécificités de chaque séance (personnes, actions spécifiques...) afin de permettre aux agents et aux IDE de prendre toutes mesures nécessaires destinées à une bonne organisation des examens. Les équipes sont en mesure de tenir compte des contraintes particulières signalées par les personnes (disponibilité, contraintes médicales ou professionnelles, spécificités culturelles...). Les services de l'Adimep assurent le lien entre la CMA et les équipes médicales.

Relances courriers et téléphoniques

2 à 3 semaines après l'envoi des invitations des relances sont réalisées auprès des personnes n'ayant pas répondu à l'invitation :

- par téléphone, pour tous les invités pour lesquels l'Adimep dispose des coordonnées téléphoniques. Au maximum 2 tentatives d'appels sortants seront réalisées pour chaque invité sur 2 jours différents et plages horaires différentes.
- par courriers pour les autres.

Nos opérateurs sont formés à la relance incitative mais si la CMA souhaite fournir un script particulier, nos opérateurs suivront ce dernier.

Confirmation de la date et de l'heure de rendez-vous auprès des artisans

La confirmation de rendez-vous envoyée par courrier plusieurs semaines avant la séance précise la date, l'heure et l'adresse du rendez-vous, accompagnée d'un auto-questionnaire pré-identifié, du matériel nécessaire pour l'analyse d'urine. Elle précise les modalités d'accès aux résultats dématérialisés.

24 heures avant le rendez-vous, toutes les personnes sont relancées pour leur rappeler la date et l'heure de leur rendez-vous. L'Adimep est en mesure d'éviter les relances par SMS ou par mail le dimanche. Les réponses par SMS des invités sont traitées par le secrétariat médical.

Enfin, si la planification des séances le permet et si nous disposons d'un numéro de téléphone, l'Adimep a la capacité, en accord avec la CMA, de relancer les absents en séance pour leur proposer un autre rendez-vous.

Réalisation des séances

Le personnel de l'Adimep possède une grande expérience dans l'exercice particulier que constitue la réalisation de ces séances, les rendant aptes à gérer tout type d'aléa. L'Adimep pourvoit à leur formation en matière d'éducation à la santé, et s'assure de la mise à jour de leur connaissances médicales par des formations et évaluations régulières. La politique qualité et les audits de vérification permettent de s'assurer du bon niveau de préparation et d'aptitude des IDE.

L'équipe en séance reste à déterminer en fonction du cahier des charges mais serait a priori composée :

- D'une infirmière diplômée d'état
- D'un médecin

Matériel

Chaque personnel intervenant dispose de son propre matériel.

Plusieurs PC portables sont mis à disposition des intervenants afin de palier à une potentielle panne.

L'applicatif de recueil de données médicales, ADIsanté, est issu d'un développement interne. Il est conçu pour être parfaitement adapté au besoin. Il est régulièrement mis à jour.

Un réseau local wifi est mis en place. Ce dispositif permet une prise en charge efficiente de l'adhérent et le transfert sécurisé des résultats vers l'Adimep dès la fin de séance.

Le système d'information des séances permet l'enregistrement de tout événement rencontré. Les incidents « bénéficiaires », « locaux », « matériels », « personnel » ou « autre » sont consignés. Le cas échéant, une fiche d'incident peut être rédigée à destination de la responsable Qualité. Elle sera alors traitée et enregistrée dans le Système de Management de la Qualité et une démarche sera entamée pour définir et appliquer les mesures correctives dans les délais fixés par les responsables du processus.

Gestion des déchets d'activité de soin à risques infectieux

Les déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI) issus de la séance sont éliminés selon la réglementation en vigueur.

Organisation de la séance - effectifs et aménagements

Les IDE et le médecin procèdent à l'installation du matériel.

Déroulé chronologique du bilan de santé

Heure d'arrivée : accueil de l'agent 1 par l'IDE qui s'assure de l'identité de la personne et vérifie les éléments constitutifs du dossier : auto questionnaire et tube à urines. Il décrit à l'artisan le déroulé de la séance.

H +1.5 mn : Analyses des urines (sucre, protéines, leucocytes, pH, sang...) en utilisant nos appareils de lecture automatique (Clinitek), impression des résultats et enregistrement des résultats sur nos logiciels (4D Adisanté).

H + 3 mn : mesure et enregistrement de la taille, du poids, du périmètre abdominal et de la tension artérielle.

H + 8 mn : prélèvement sanguin conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.

H + 10 mn : réalisation du bilan visuel

H +12 mn : réalisation du bilan pulmonaire : spirométrie

H + 18 mn : réalisation du bilan auditif : audiométrie

H+20 mn : fin de prise en charge de l'agent 1

H+20 mn : collation de l'agent 1

H+20 mn : prise en charge de l'agent 2 par l'IDE

H + 30 mn : Prise en charge de l'artisan 1 par le médecin qui prend connaissance du questionnaire, l'interroge sur les points qui lui semblent importants afin d'identifier des facteurs de risque. Il interprète et lui explique les résultats des tests réalisés avec l'infirmier.

H + 40 mn : Le médecin réalise un examen clinique spécifique à chaque artisan en fonction des facteurs de risques repérés ainsi que l'électrocardiogramme de repos dont il explique l'intérêt et fournit une interprétation.

H + 50 mn : Le médecin alors en connaissance de l'ensemble des résultats des examens complémentaires (hors prise de sang) et du questionnaire préalablement analysé avec l'artisan, délivre une information et des conseils

personnalisés, aussi bien en terme de prévention que de promotion de la santé. Il décrit également les modalités pratiques concernant la suite du bilan de santé en expliquant qu'une fois les résultats de l'ECG validés par le cardiologue et les résultats biologiques reçus, un compte-rendu médical exhaustif et détaillé sera rédigé et envoyé sous deux semaines maximum.

H + 60 mn : Fin de la prise en charge de l'artisan 1

H + 60 mn : Prise en charge de l'artisan 2

Éléments modulant le déroulé de l'examen :

Vaccination : le médecin a la possibilité de vacciner un artisan si sa couverture vaccinale est insuffisante auquel cas la durée totale de l'examen se retrouve prolongée de 5 minutes.

L'infirmier et le médecin conduisent ces entretiens dans le cadre de l'objectif cible établissant sa durée à moins de 60 minutes.

Vaccination

Une vaccination contre les maladies suivantes sera proposée :

Diphthérie, Tétanos, Polio , Grippe (en fonction de la période de l'année).

Prélèvements et analyses biologiques

Les conditions de réalisation des prélèvements sont documentées de façon très précise dans le GBEEES. Les IDE en maîtrisent parfaitement tous les détails, de la phase de vérification active d'identité, jusqu'à la centrifugation et la préparation de la glacière.

La prise de sang permet la réalisation :

- d'une numération formule sanguine
- d'un bilan lipidique
- d'un bilan hépatique
- d'un bilan rénal
- d'un bilan endocrinien

Collation

Le bénéficiaire aura à sa disposition des boissons chaudes (café, chocolat, thé) et des biscuits (des biscuits spécifiques sont aussi prévus pour les personnes diabétiques).

Saisie et traitement des données

Les données biométriques sont saisies et transmises depuis la séance.

Les résultats biologiques sont validés puis communiqués à l'Adimep par le laboratoire par connexion sécurisée.

Les électrocardiogrammes pathologiques seront relus et validés par un cardiologue.

Un compte-rendu médical reprenant l'ensemble des éléments du dossier médical et fournissant des pistes pour préserver sa santé sera rédigé

Dans un délai de 2 semaines, les dossiers sont alors édités et envoyés. Les indicateurs qualité permettent, en permanence, le suivi et le contrôle de ces délais.

Les résultats anormaux sont mis en évidence.

En cas de résultats anormaux, le médecin contacte l'artisan afin de le solliciter à consulter son médecin traitant. En cas de défaut de médecin traitant, la personne sera orientée vers une structure de soins adaptée.

Compétences et formations des équipes

Effectif et qualification des effectifs

Equipe de Direction

- Dr Jérémy Bos, Directeur, Médecin, spécialiste en santé publique
- Fabienne Laumain, Responsable de la gestion et des ressources humaines
- Didier Doumerc, Responsable des opérations et système d'information

Equipe des Examens de Prévention

- Nathalie Cayrou, infirmière Responsable planification (IDE)
- 3 Médecin spécialistes en Santé Publique, Médecine du Travail et Médecine générale.
- 8 Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

Services Techniques et Logistiques

- Informatique 1 personne
- Planification des séances 1 personne
- Epidémiologie 1 personne
- Maintenance du matériel médical 1 personne
- Transports des prélèvements 1 personne

Secrétariats

- Invitations et Rendez-vous des bénéficiaires 1 secrétaire
- Traitement et Envoi des résultats 1 secrétaire

Compétences du prestataire

Les analyses sont réalisées par les laboratoires du CHU de Toulouse conformément à la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale.

En effet, ces derniers sont accrédités COFRAC selon les exigences des normes NF EN ISO 15189 : 2012 et NF EN ISO 22870 : 2006 pour les activités d'examens/analyses en :

BIOLOGIE MEDICALE / BIOCHIMIE – HEMATOLOGIE – IMMUNOLOGIE – MICROBIOLOGIE – GENETIQUE – BIOLOGIE MEDICOLEGALE.

Compétences des infirmiers intervenant lors de la séance

L'Adimep s'engage à assurer une formation en santé publique ciblée sur les problématiques des artisans et plus particulièrement sur la prévention et la promotion de leur santé.

Cette formation est assurée en amont des séances par le médecin qualifié en santé publique et, sous sa responsabilité, par tout prestataire extérieur expert du domaine.

Matériel utilisé

Prélèvements

Les prélèvements sanguins sont effectués à l'aide d'aiguilles stériles à usage unique avec corps de pompe selon le système Vacutainer®. Le corps de pompe est également à usage unique (changé entre chaque patient). Aiguilles et corps de pompe sont immédiatement jetés dans des boîtes adaptées, ces déchets sont ensuite incinérés selon la réglementation en vigueur.

Conformément aux exigences de qualité, les tubes sont étiquetés **au moment du prélèvement** par l'IDE qui le réalise avec ultime vérification de l'identité du bénéficiaire.

Selon le type d'analyse, le sang est centrifugé sur place dès qu'il a atteint la température ambiante.

Les tubes sont alors transportés dans des glacières réfrigérées :

- Quadruple emballage des prélèvements,
- Conditions thermiques de transport contrôlées à l'aide de capteurs de température électroniques.



Matériel de transport des tubes de prélèvement

Matériel Médical

Tous les matériels médicaux utilisés lors des séances d'exams de santé sont gérés par le service technique de l'Adimep.

L'Adimep assure une veille technologique et renouvelle son parc de matériel en fonction des évolutions.

Les tensiomètres automatiques utilisés par l'Adimep figurent obligatoirement sur la liste publiée par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament).

Chaque appareil possède un numéro d'identification et un cahier de vie dans lequel sont recensées toutes les informations relatives à la vie de l'appareil (date de mise en service, certificats d'étalonnage, pannes, réparations effectuées, notices d'utilisation...).

Les échanges d'information entre le personnel utilisateur de l'appareil et le service technique sont formalisés :

- Lors de chaque étalonnage, un certificat est joint à l'appareil.
- Tout problème concernant le matériel est consigné dans une fiche d'incident dûment traitée par le service technique.

Une grande attention est portée à l'emballage de tout ce matériel médical. En effet, en raison du transport qu'il subit quotidiennement, le matériel est protégé pour éviter les détériorations ou dérèglages.

Les étapes de nettoyage et désinfection sont, elles aussi, soumises à des procédures strictes et les registres de nettoyage, disponibles sur les lieux de séance, permettent de s'assurer de leur exécution.



PLATEAUX TECHNIQUES (PT)										
Site PURPAN		Site RANGUEIL	Site LANGLADE	Site LAVAUUR						
IFB	PT Automatisé <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie Générale - Biochimie Hormonale - Marqueurs Tumoraux - Pharmacologie- Toxicologie - Hémostase - Hématocytologie - Immunologie 	PT Automatisé <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie Générale - Hémostase - Hématocytologie - Pharmaco-toxicologie 	PT d'Hématologie Oncologique <ul style="list-style-type: none"> - Hématocytologie - Hémostase - Génétique des hémopathies - Unité génomique du myélome - Biologie Moléculaire - Cytogénétique - Cytométrie en flux Hématopoïèse 	PT Polyvalent <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie Générale - Hémostase - Hématocytologie - Immuno – hématologie - Microbiologie 						
	PT Spécialisé <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie Hormonale - Biochimie nutrition - Biochimie métabolique - Génétique moléculaire - Pharmacologie- Toxicologie - Génétique Médicale - Biologie Cellulaire. - Immunologie 	PT Immunologie <ul style="list-style-type: none"> - HLA 			PT d'Infectiologie <ul style="list-style-type: none"> - Cytologie - Bactériologie-Hygiène - Parasitologie Mycologie - Virologie 	Pôle FMC	PT Reproduction <ul style="list-style-type: none"> - Spermiologie - Embryologie clinique 		PT d'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP) <ul style="list-style-type: none"> + 'Antennes' ACP - site Rangueil (BOH3) - site Purpan (PPR) 	
	PT d'Infectiologie <ul style="list-style-type: none"> - Cytologie - Bactériologie-Hygiène - Parasitologie Mycologie - Virologie 									
Pôle FMC	PT Reproduction <ul style="list-style-type: none"> - Spermiologie - Embryologie clinique 		PT d'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP) <ul style="list-style-type: none"> + 'Antennes' ACP - site Rangueil (BOH3) - site Purpan (PPR) 							

Le Laboratoire de Biologie Médicale (LBM) du CHU de Toulouse offre une large gamme d'examens de biologie médicale grâce à des équipements intégrant les technologies les plus avancées. Il est structuré en plateaux techniques (PT) multidisciplinaires, localisés sur 4 sites :

- L'IFB (Institut Fédératif de Biologie) site principal situé sur l'hôpital PURPAN
- Le site de Rangueil
- Le site de Langlade
- Le site de Lavour.

Le LBM est titulaire d'une accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (n°8-1769) couvrant depuis 2015 environ 80% des examens (Hématocytologie – Hémostase - génétique – Biochimie générale et spécialisée – pharmacologie et toxicologie – Auto-immunité – allergie – immuno hématologie – Sérologie infectieuse – Parasitologie Mycologie – Virologie – Bactériologie) : <https://www.chu-toulouse.fr/manuel-qualite-du-laboratoire-de-biologie>

Le LBM est également Centre National de Référence VHA et VHE. Toutes les informations sont disponibles à cet url : <http://www.cnrvha-vhe.org/>.

Site hospitalier de Purpan

Une majorité des activités de biologie est localisée sur le site de Purpan, au sein de l'**Institut Fédératif de Biologie**. Celui-ci comprend notamment un **plateau pré-analytique** et 3 plateaux techniques :

☞ **Plateau Technique Automatisé** : il fonctionne 24 heures sur 24 pour fournir des examens de gros volumes relevant des activités suivantes :

- Hématocytologie / Biochimie Générale / Biochimie Hormonale / Marqueurs Tumoraux / Pharmacologie- Toxicologie / Hémostase

☞ **Plateau Technique Spécialisé** qui assure les analyses de :

- Biochimie Hormonale / Biochimie nutrition / Biochimie métabolique / Génétique moléculaire / Pharmacologie-Toxicologie / Génétique Médicale / Biologie Cellulaire / Immunologie

☞ **Plateau Technique Infectiologie** qui réalise les analyses de :

- Bactériologie – Hygiène / Virologie / Parasitologie-mycologie / Cytologie.

Sur le site hospitalier de Purpan, est également implanté le **Plateau Technique Reproduction** (Spermiologie et Embryologie - pôle clinique « Femme Mère Couple » au sein de l'hôpital Paule de Viguier).

Site hospitalier de Rangueil

Il dispose d'un **plateau technique automatisé**, miroir de celui de Purpan (mêmes équipements, même organisation : Biochimie Générale / Hémostase / Hématocytologie / Pharmaco-toxicologie). Le **laboratoire HLA** rejoindra Purpan dans les prochains mois.

Site hospitalier de Langlade

Il dispose d'un **Plateau Technique d'Hématologie Oncologique** au sein de l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse - Oncopole.(Génétique des hémopathies / Génomique du myélome / hématologie-hémostase) et d'un **Plateau Technique Anatomie et Cytologie Pathologique**

Site de Lavour

Il dispose d'un **Plateau Technique Polyvalent** réalisant des examens de biologie de proximité. (Biochimie générale / Hémostase / Hématocytologie / Immuno-hématologie / Microbiologie)

Les principes techniques sur les PTA :

Biochimie :

- - Photométrie d'absorbance : absorbance classique, absorbance bi-longueur d'onde, turbidimétrie pour la grande majorité des tests : ces tests sont effectués sur les modules C701, C502
- - Potentiométrie indirecte pour le sodium, chlorure, potassium : ces tests sont effectués dans le module ISE
- - ElectroChemiLuminescence (ECL) pour les paramètres d'Immunoanalyses (Ferritine, Procalcitonine, Troponine, béta- HCG, myoglobine, NT Pro-BNP, Ac Anti-TG, Ac Anti-TPO, etc ...). Ces tests sont effectués sur le module e602 sur Ranguel et E801 sur Purpan.

Outre ces paramètres, sur chaque PTA, figurent aussi des appareils de gazométrie (mesure des gaz du sang et oxymétrie) et un osmomètre.

Les tests peuvent être effectués sur plasma (à voir avec les différents anticoagulants), sérum, urine, liquides divers (pleural, ascite, péritonéal, Redon etc..).

Hématologie :

Les équipements utilisés en hématologie sont une chaîne Sysmex XN3000, constituée de 2 XN-10 associés à un étaleur-colorateur SP-1000. Si nécessaire, les frottis sanguins pour éventuelles vérifications sont passés sur microscope automatique DM-1200 (Cellavision) ou microscope manuel. Les principes des XN sont l'impédance, la spectrophotométrie et la fluorocytométrie en flux

Chaque test est surveillé par des Contrôles Internes Qualité (pluri)quotidiens et la mise œuvre d'Evaluations Externes Qualité.

Contacts



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne

18 bis boulevard Lascrosses
BP 91030
31010 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 61 10 47 47
Email : contact@cm-toulouse.fr
www.cm-toulouse.fr



Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention

66 chemin du Vallon - CS 54420
31405 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 62 17 39 00 – Fax : 05 62 17 39 01
Email : secretariat@adimep.com
www.adimep.com



Mairie de Gardouch

34 rue de la République
31290 Gardouch
Tél. : 05 61 81 60 97
Email : mairie@gardouch.fr
www.mairie-gardouch31.fr



Mutuelle du Rempart

1 rue d'Austerlitz CS 27261
31072 Toulouse cedex 6
www.mutuelledurempart.fr